



**ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS**
Organisation Non Gouvernementale partenaire officiel de l'UNESCO et en statut consultatif général de l'ONU

*9e Forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation
pour les objectifs de développement durable*

(Forum STI 2024 - Organisation des Nations Unies – ECOSOC, New-York, les 8 - 10 mai 2024)

*Thematic session 5: Harnessing the power of digital innovation for sustainable peace and resilience in the
context of climate change (SDG 16)*

Dr. Oleg CURBATOV, Maître de Conférences Habilité à Diriger des Recherches
Représentant permanent de l'IAUPL à l'UNESCO et à l'ONU (ECOSOC)

Madame la Présidente du Conseil Économique et Social des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs les Représentants des États membres, Chers Collègues universitaires,

Depuis ses origines, l'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités (IAUPL) a milité pour l'affirmation, le respect et la défense de la « Liberté Académique » et de la « Liberté Scientifique » qui sont inscrites dans l'Agenda 2030 par le biais des OOD16 et ODD17. C'est une question qui nous paraît devoir être évoquée à nouveau aujourd'hui avec l'évolution du contexte technologique et sociétal.

Le seizième ODD16 concerne trois thèmes intimement liés que sont les questions de qualité des institutions, de libertés fondamentales et de paix. La qualité de fonctionnement des institutions de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur est étroitement liée à la façon dont les États membres mettent en œuvre les conditions qui protègent les libertés scientifiques, notamment dans un contexte de transformation numérique et de mise en place des technologies de l'intelligence artificielle.

Les libertés scientifiques contribuent à la créativité, à l'innovation et à l'avenir des sciences. Le choix du sujet de recherche doit rester à l'initiative libre des chercheurs, permettant d'apporter une réponse aux problèmes de la société (volet : 'Science et Société'). A titre d'exemple, et pour montrer l'impact de la liberté académique sur l'innovation, nous pouvons citer une nouvelle approche de « Gestion Circulaire », un modèle de gouvernance multi-acteurs, ainsi que l'étude des applications numériques contre le gaspillage alimentaire, qui a été conçue récemment par des jeunes chercheurs au sein du laboratoire universitaire à l'Université Sorbonne Paris Nord en France.

Madame la Présidente,

L'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités apprécie la série d'événements récents organisés par l'UNESCO à l'égard de la liberté scientifique, notamment dans le cadre de *l'Action concernant la promotion de la liberté scientifique et la sécurité des scientifiques* (proposée par les Délégations Permanentes de l'Afrique du Sud, du Chili, du Danemark, de la Lituanie, de la Norvège, du Paraguay, des Philippines et des Pays-Bas), qui a été lancée des travaux à l'occasion de la 219-ème session du Conseil Exécutif de l'UNESCO en mars 2024.

L'IAUPL se félicite des débats menés sur les questions d'éthique de l'intelligence artificielle par l'UNESCO qui est un pionnier mondial en la matière.

Qui aurait pu imaginer en 2021 qu'un amendement proposé par un État membre (la Tunisie), issu d'une consultation avec l'IAUPL en vue de l'inscription des libertés académiques et scientifiques dans le paragraphe 112 de la *Recommandation sur l'Éthique de l'Intelligence Artificielle* (UNESCO), apporterait aujourd'hui un réel soutien à la communauté universitaire ?

Cet instrument de l'UNESCO donnera un nouvel élan pour le législateur national au sein des États-membres. Les procédés technologiques intègrent déjà les algorithmes convergents avec l'intelligence artificielle. Nous soutenons à nouveau l'UNESCO pour le projet d'élaboration de la future *Recommandation sur l'Éthique des Neurotechnologies*.

Il ne faut pas oublier l'émergence des technologies quantiques. Par ailleurs, l'IAUPL se réjouit que son observation, - qui a été prononcée à la Commission de Sciences Exactes lors de la 42-ème Conférence Générale de l'UNESCO en novembre 2023 sur l'avenir et l'éthique de l'informatique quantique et dans le cadre de la « Proclamation par l'ONU de 2025 Année internationale des sciences et des technologies quantiques », - a été synchronisée avec le Programme de travail 2024-2025 de la Commission Mondiale d'éthique des Connaissances Scientifiques et des Technologies (COMEST, UNESCO).

L'Association Internationale des Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités, apporte et apportera ses contributions concernant les libertés scientifiques et académiques en lien avec les considérations des actes normatifs Onusiens.

Je vous remercie Madame la Présidente.